



DEJIC/CD-ML

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL SIÉGEANT EN FORMATION DE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU MARDI 24 AVRIL 2018 À 9h00

Sur convocations envoyées le six avril deux mille dix-huit, les membres du Comité Technique Intercommunal siégeant en formation de Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail se sont réunis le mardi vingt-quatre avril deux mille dix-huit à neuf heures à la Maison des Communes à PAU, sous la présidence de M. Michel HIRIART.

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

⇒ Représentants du collège des représentants des collectivités et des établissements publics :

- **M. HIRIART**, Maire de BIRIATOU,
- **M. DESSÉRÉ**, Maire de LEMBEYE,
- **M. AUSSANT**, Maire d'ARUDY,
- **M. BERNOS**, Maire d'AGNOS,
- **M. GARCIA**, Maire d'ARTHEZ-DE-BÉARN,
- **M. IRUMÉ**, Maire d'IROULEGUY,
- **M. VIGNAU**, Maire de BEUSTE.

⇒ Représentants du collège des représentants du personnel :

- **Mme DESCLAUX**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à NAVAILLES-ANGOS (CGT),
- **Mme MARION**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à AHETZE (CGT),
- **M. DAULE**, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à IDRON (CFDT),
- **Mme LABORDE**, Adjoint technique à IDRON (CFDT),
- **Mme CANDAU-MALLET**, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe au SIECTOM COTEAUX BÉARN-ADOUR (UNSA), remplaçant Mme ETCHECAHARRETA (UNSA),
- **Mme CARRERE**, Rédacteur au SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DE L'OUSSE à SOUMOULO (FO),
- **M. LATCHERE**, Agent de maîtrise principal à MAULÉON-LICHARRE (FO), sans voix délibérative,
- **Mme BEBIOT**, Attaché à MONTARDON (SUD/LAB).

ÉTAIENT ABSENTES ET/OU NON REPRÉSENTÉES :

⇒ Représentants titulaires du collège des représentants du personnel :

- **Mme DROUILLET**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à ARTIGUELOUVE (CGT),
- **Mme LARRABURU-OXOBY**, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à HÉLETTE (UNSA).

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- **M. MARCHAND**, Directeur du Centre de Gestion,
- **Mme WITTERKOËR-BÉNÉDIC**, Responsable de la Direction Santé et conditions de travail au CDG 64,
- **Mme DÉSSERT**, Consultante en organisation et ressources humaines, Référente CTI/CHSCT au CDG 64,
- **Mme LEPPHAÏLLE**, Consultante Apprentissage et contrats aidés au CDG 64.

M. HIRIART remercie les délégués pour leur participation à cette réunion du Comité Technique Intercommunal siégeant en formation de Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail (CHSCT).

Mme BEBIOT (SUD/LAB) assure les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président ouvre la séance et rappelle la liste des dossiers inscrits à l'ordre du jour qui a fait l'objet de l'envoi d'un rapport succinct :

- I. **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CTI ET DU CHSCT DU 5 DÉCEMBRE 2017..... 2**
- II. **DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL FAISANT FONCTION DE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL..... 2**
 - A. **INFORMATIONS..... 2**
 - B. **QUESTIONS DIVERSES..... 3**

I. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CTI ET DU CHSCT DU 5 DÉCEMBRE 2017

Conformément aux dispositions de l'article 56 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale et de l'article 22 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et des établissements publics approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du CTI faisant fonction de CHSCT en date du 5 décembre 2017.

II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL FAISANT FONCTION DE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

M. HIRIART indique qu'il n'y a aucun dossier à l'ordre du jour.

A. INFORMATIONS

Mme LEPPHAILLE expose le dossier de la commune de GARLIN qui, par délibération en date du 23/01/2018, va affecter un jeune stagiaire mineur à certains travaux dits "réglementés" aux termes du Code du Travail, dans le cadre de la préparation d'une Seconde Professionnelle « Travaux Paysagers ».

Mme WITTERKOËR-BÉNÉDICT présente le bilan de la formation sur les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) qui s'est déroulée le 30 janvier 2018 au Centre de Gestion en présence de 11 participants. La séance a été animée par deux agents de la Direction Santé et Conditions de travail (DSCT) : Mmes LE GAT (ergonome) et PUCHOIS-FADAT (infirmière).

Les membres de l'instance n'ayant pas de question ou d'observation sur ces deux dossiers, Mme WITTERKOËR-BÉNÉDICT quitte la séance et le Président donne la parole à M. MARCHAND pour les questions diverses.

B. QUESTIONS DIVERSES

M. MARCHAND apporte des précisions sur les deux questions inscrites à l'ordre du jour, à la demande des membres du collège des représentants du personnel :

- | demande d'un droit d'accès à une information écrite aux membres du CTI des suites données par les collectivités locales aux propositions et avis de celui-ci pour l'année 2017 ;
- | point sur les conditions de représentation en CTI d'un membre représentant du personnel en congé de formation professionnelle.

Le Président indique que ces dossiers ne font pas l'objet d'un vote.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ou appelée des délégués, la séance est levée à 9 heures 45.

LE PRÉSIDENT,



Michel HIRIART
Maire de BIRIATOU
Président de la Fédération Nationale
des Centres de Gestion